

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 20/007/2009 – ÉFAI
23 janvier 2009

AU 22/09

Prisonnier d'opinion

CANADA

Dean William Walcott (h), objecteur de conscience

Les autorités canadiennes ont prévu de renvoyer le militaire américain Dean Walcott aux États-Unis le 30 janvier. Cet homme s'est réfugié au Canada en décembre 2006 car il était opposé, pour des raisons de conscience, à la guerre en Irak. Au moment où il a pris la décision de quitter les États-Unis, il était chargé d'entraîner des réservistes en vue de leur déploiement en Irak, un rôle qu'il n'arrivait plus à assumer moralement. S'il est renvoyé aux États-Unis, il risque d'être traduit devant un tribunal militaire et emprisonné pendant un à cinq ans. Amnesty International le considérerait alors comme un prisonnier d'opinion.

Dean Walcott a rejoint les *marines* (soldats de l'infanterie de marine des États-Unis) en 2000. Selon ses déclarations, il aurait commencé à s'interroger sur les raisons données pour justifier la mission militaire américaine en Irak alors qu'il était en poste aux États-Unis, en juillet 2003. À cette époque, il a appris que des membres des forces de la coalition présentes en Irak avaient commis des actes de torture et d'autres violations, et les médias commençaient à affirmer qu'il n'y avait pas d'armes de destruction massive dans ce pays. Un peu avant, en mars 2003, lorsqu'il était stationné dans la ville de Safwan, située à la frontière entre l'Irak et le Koweït, il avait vu des soldats américains et britanniques rouer de coups des enfants irakiens. En 2004, pendant qu'il était affecté à un hôpital militaire de Stuttgart, en Allemagne, ses échanges avec des soldats blessés, leurs parents et des enfants irakiens soignés dans cet établissement ont provoqué chez lui un traumatisme lié à son implication personnelle dans la guerre.

Ce traumatisme et son refus de participer personnellement au conflit se sont accentués en janvier 2005 : alors qu'il subissait un entraînement sur le terrain aux États-Unis, il est arrivé à la conclusion que la guerre n'était pas justifiée. Lorsque son unité a été déployée en Irak, en août 2005, il a commencé à rencontrer des difficultés émotionnelles dont il a tenté de parler avec des médecins, mais il en a été empêché par sa hiérarchie. En mars 2006, il a été réaffecté aux États-Unis, où il a pu demander l'avis de professionnels. Deux psychologues civils ont déclaré qu'il souffrait d'un syndrome de stress post-traumatique. À ce moment-là, il était chargé d'entraîner des réservistes qui devaient être déployés en Irak. Estimant ce rôle moralement répréhensible, il a commencé à chercher comment être rendu à la vie civile, notamment en demandant le statut d'objecteur de conscience.

Ce statut lui ayant été refusé, et n'ayant pas trouvé d'autre moyen d'être libéré de ses obligations militaires, Dean Walcott s'est absenté sans autorisation. Il est arrivé au Canada en décembre 2006.

Il y a demandé une protection au titre de réfugié, mais celle-ci lui a été refusée. Ses requêtes suivantes en vue de rester au Canada ont également été rejetées, et les autorités de ce pays lui ont ordonné de quitter le territoire. Son avocat va tenter d'obtenir un sursis pour son expulsion. Dean Walcott demande également le statut de réfugié, car il a des raisons de penser que s'il est renvoyé dans son unité, il risque d'être bizuté (brutalisé) et de subir d'autres châtiments non judiciaires, et que d'autres soldats ayant parlé ouvertement de leur objection de conscience qui ont été renvoyés dans leur unité ont été soumis à de mauvais traitements tels que des travaux forcés et des violences physiques.

Au Canada, Dean Walcott a fait publiquement état de son objection à la guerre en Irak et a rallié la Campagne d'appui aux résistant(e)s à la guerre, une organisation canadienne qui milite pour convaincre le gouvernement d'accueillir les soldats américains qui veulent s'expatrier au Canada en raison de leur opposition à la guerre en Irak.

Le droit américain reconnaît le droit à l'objection de conscience sous réserve que cette opposition concerne la guerre sous toutes ses formes. Dean Walcott n'a pas pu obtenir ce statut car il est opposé uniquement à la guerre en Irak. Des demandes similaires de soldats américains voulant faire reconnaître leur objection de conscience et obtenir le statut de personnel non combattant ont été rejetées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour Amnesty International, le droit de refuser de servir dans l'armée pour des raisons de conscience est inhérent à la notion de liberté de pensée, de conscience et de religion, reconnue par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Canada est partie.

Amnesty International considère comme objecteur de conscience toute personne qui, pour des raisons de conscience ou de conviction profonde, refuse d'accomplir tout service, quel qu'il soit, dans les forces armées. Peuvent être incluses dans cette définition les personnes refusant de participer à une guerre en particulier en raison d'un désaccord avec les objectifs poursuivis ou la façon dont la guerre est menée, même si par ailleurs elles ne s'opposent pas à toutes les guerres.

Amnesty International estime que toute personne arrêtée ou incarcérée uniquement en raison de ces convictions est un prisonnier d'opinion. Sont considérées comme des prisonniers d'opinion les personnes emprisonnées pour avoir quitté les forces armées sans autorisation pour des raisons de conscience, si ces personnes ont accompli les démarches nécessaires pour être libérées de leurs obligations militaires.

Amnesty International s'oppose au renvoi forcé de toute personne dans un pays où elle risquerait de devenir un prisonnier d'opinion.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhorte les autorités canadiennes à suspendre toute procédure d'expulsion ou de renvoi engagée à l'encontre de Dean Walcott ;
- faites-leur remarquer que le droit américain reconnaît le droit à l'objection de conscience uniquement si cette opposition concerne la guerre sous toutes ses formes, et que Dean Walcott n'a pas pu demander à bénéficier de ce statut car son objection ne concerne que la guerre en Irak ;
- indiquez que si Dean Walcott venait à être emprisonné à son retour aux États-Unis, Amnesty International le considérerait comme un prisonnier d'opinion.

APPELS À :

Premier ministre du Canada :

The Right Honorable Stephen Harper

Prime Minister of Canada

80 Wellington Street

Ottawa, Ontario

K1A 0A2

Canada

Fax : +1 613 941 6900

Courriers électroniques : Harper.S@parl.gc.ca

pm@pm.gc.ca

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la citoyenneté, de l'immigration et du multiculturalisme

The Honourable Jason Kenney PC MP,

Minister of Citizenship Immigration and Multiculturalism

Citizenship and Immigration Canada

Ottawa, Ontario

K1A

Canada

Fax : +1 613 992 1920

Courriers électroniques : Kenney.j@parl.gc.ca
Minister@cic.gc.ca

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Canada dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 6 MARS 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.